

SASEP

(Sport Adapté du Sud-Est de Paris)

Association loi 1901. Agréée Jeunesse et Sports

Déclarée le 10 juillet 1995

Membre de la FFSA

Bal 64 - 11, rue Caillaux – 75013 Paris



www.sasep.net

association@sasep.net

Dossier d'inscription

SAISON 2022-2023

Nous sommes très heureux de vous accueillir pour une nouvelle saison sportive à la piscine de La Butte-aux-Cailles, 5 place Paul Verlaine, 75013 Paris (Métro Corvisart ou Place d'Italie, Bus 57 / 67, arrêt "Verlaine").

Nous vous rappelons qu'il faudra impérativement fournir l'intégralité des éléments demandés ci-dessous à la première séance, sinon votre enfant ne pourra pas être admis.

Liste des pièces à fournir :

| | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">● Ce dossier d'inscription complété● 2 photos d'identité | <ul style="list-style-type: none">● Chèque(s) de Cotisation = 250 €● Don : libre |
| <ul style="list-style-type: none">● Le certificat médical FFSA ou le questionnaire "Sport Jeune" * | <ul style="list-style-type: none">● Le certificat d'éligibilité FFSA (si votre enfant n'est pas pris en charge dans une structure spécialisée type ULIS, IME, etc...) |

*Pour les enfants mineurs (âgés de moins de 18 ans), remplissez le questionnaire de santé "Sport Jeune". Si toutes les réponses sont négatives, le questionnaire suffit (pas besoin de certificat médical). Si une réponse est positive, un certificat médical devient nécessaire. Pour les sportifs majeurs, pas de questionnaire "Sport Jeune": un certificat médical est obligatoire.

RAPPEL : notre association est administrée par des parents bénévoles. Nous avons absolument besoin de vous pour la faire vivre. Pour cela, contactez-nous lors des séances, ou par téléphone ou mail (association@sasep.net).

Nous employons des psychomotriciens, des maîtres-nageurs ou des éducateurs, offrons des stages à des étudiants en psychomotricité. Nous avons aussi besoin de la bonne volonté des parents et des bénévoles qui encadrent les enfants dans l'eau, ou aident à l'organisation des séances, des compétitions ou la gestion administrative.

L'ensemble des informations personnelles recueillies dans ce dossier sont nécessaires pour gérer votre adhésion et communiquées à la FFSA pour les licences et compétitions.

Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au Comité Directeur de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez nous adresser un courrier ou un courriel à cnil@sasep.net.

Ces données ne seront pas conservées au-delà de votre démission ou radiation de la SASEP, à moins que vous en fassiez expressément la demande contraire.

Le Comité Directeur SASEP

SASEP

(Sport Adapté du Sud-Est de Paris)

Association loi 1901. Agréée Jeunesse et Sports

Déclarée le 10 juillet 1995

Membre de la FFSA

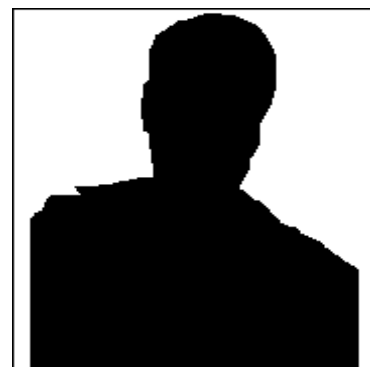
Bal 64 - 11, rue Caillaux – 75013 Paris



www.sasep.net

association@sasep.net

1. BULLETIN D'ADHÉSION SAISON 2022-2023



Coller la photo

| | | | |
|---------------------|-------|-------------------------------|-------|
| Nom de l'adhérent : | | Prénom : | |
| Né(e) le : | | À : | |
| Adresse : | | Nationalité : | |
| | | Nom établissement fréquenté : | |
| | | | |

| | | | |
|---------------|-------------------------------|-------------------------------|---|
| Responsable : | <input type="checkbox"/> Père | <input type="checkbox"/> Mère | <input type="checkbox"/> Tuteur / tutrice |
| Nom : | | Prénom : | |
| Adresse : | | N° mobile : | |
| Mail : | | | |

| | |
|--|--------------|
| Cotisation annuelle¹ : | 250 € |
| Don² : | € |
| TOTAL³ | € |

¹ La cotisation peut être étalée en 3 règlements (deux chèques de 83, un chèque de 84 €, encaissés en septembre, octobre, novembre)

² Pour renouveler le matériel, organiser et participer aux compétitions

³ Chèque(s) à l'ordre de SASEP

SASEP

(Sport Adapté du Sud-Est de Paris)

Association loi 1901. Agréée Jeunesse et Sports

Déclarée le 10 juillet 1995

Membre de la FFSA

Bal 64 - 11, rue Caillaux – 75013 Paris



www.sasep.net

association@sasep.net

2. AUTORISATION PARENTALE OU TUTORALE – SAISON 2022-2023

(Pour les mineurs et adultes placés sous tutelle)

N.B. : Ces documents restent au siège de l'association

Je, soussigné(e),

Père

Mère

Tuteur / tutrice

autorise

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

À :

Sexe : Masculin Féminin

1- à prendre une licence sportive auprès de la Fédération Française du Sport Adapté, par l'intermédiaire de l'association :

N° affiliation : 75/17

Raison sociale : SASEP (Sport Adapté du Sud Est de Paris)

2- à participer aux activités physiques et sportives, y compris les rencontres et compétitions, organisées dans le cadre de l'association, ainsi qu'aux déplacements.

3- les responsables de l'association sportive ou, si nécessaire, la Fédération Française du Sport Adapté, à prendre toute décision d'ordre médical et chirurgical, en cas d'accident sérieux nécessitant une intervention urgente.

Fait à, le

Signature (précédée de la mention « Bon pour accord »)

L'adhérent

Parents / tuteurs

SASEP

(Sport Adapté du Sud-Est de Paris)

Association loi 1901. Agréée Jeunesse et Sports

Déclarée le 10 juillet 1995

Membre de la FFSA

Bal 64 - 11, rue Caillaux – 75013 Paris



www.sasep.net

association@sasep.net

3. AUTORISATION DE DIFFUSION D'IMAGE – SAISON 2022-2023

(Pour les mineurs et adultes placés sous tutelle)

Je, soussigné(e),

Père

Mère

Tuteur / tutrice

de Nom :

Prénom :

Né(e) le :

À :

Sexe : Masculin Féminin

Autorise / N'autorise pas...

... la SASEP à filmer ou photographier mon enfant dans le cadre des activités organisées par la SASEP et ce, pour toute la saison. (Cocher l'option choisie)

Ces films et ces photos pourront être utilisés à des fins non commerciales dans le cadre de diffusion d'informations relatant les activités de la SASEP. L'autorisation de filmer ou photographier ne dispense pas des autorisations à chaque événement (exemples : compétitions non organisées par la SASEP).

Fait à, le

Signature (précédée de la mention « Bon pour accord »)

SASEP

(Sport Adapté du Sud-Est de Paris)

Association loi 1901. Agréée Jeunesse et Sports

Déclarée le 10 juillet 1995

Membre de la FFSA

Bal 64 - 11, rue Caillaux – 75013 Paris



www.sasep.net

association@sasep.net

4. Règlement intérieur SAISON 2022-2023

Siège social : Bal 64 - 11, rue Caillaux – 75013 Paris. Toute correspondance écrite adressée au siège social doit comporter le nom de l'association SASEP en plus du nom du destinataire.

Objet : La SASEP accueille, pour son activité natation, des personnes atteintes de handicap mental ou de troubles de l'adaptation. Elles y sont considérées comme des sportifs à part entière. La SASEP est un lieu d'approche de l'eau, d'apprentissage et d'entraînement. Les nageurs peuvent y préparer des rencontres et compétitions reconnues.

Âge des adhérents : La SASEP accueille des enfants, des adolescents et de jeunes adultes. Pour les petits, l'accueil s'effectue dès que l'enfant tolère la température des piscines publiques, à partir de 6 ans. **A 22 ans révolus au 1er septembre de l'année d'inscription**, le jeune adulte se voit proposer un autre club sportif.

La pédagogie : Un important travail de concertation et de réflexion est réalisé par l'équipe des encadrants et des bénévoles, étudiants en psychomotricité, étudiants en éducation sportive, psychomotriciens, maîtres-nageurs diplômés et les parents assurant le fonctionnement de l'association. Les maîtres-nageurs offrent principalement un enseignement ou un perfectionnement des différentes nages et un entraînement à la compétition. Les élèves en psychomotricité encadrés par des psychomotriciens diplômés aident le jeune à développer son aisance dans l'eau quel que soit le groupe dans lequel il est accueilli.

Les professionnels de l'association : Ils veillent à l'accueil de chacun, au bon déroulement de chaque séance, au respect de la sécurité, à la bonne application des objectifs pédagogiques, et à la bonne marche de l'association. Chacun des responsables a un rôle défini au préalable et certains parents sont couverts par une assurance pour être dans l'eau ou au bord du bassin.

L'encadrement : L'encadrement des activités est assuré par des maîtres-nageurs, des psychomotriciens diplômés, des stagiaires, des bénévoles et des parents du Comité Directeur. À titre d'exception, quand les stagiaires sont en nombre insuffisant, des parents peuvent être sollicités pour entrer dans le bassin avec les adhérents. L'accompagnement proposé à chaque jeune est adapté et défini par les professionnels lors de réunions régulières pendant l'année. Les parents peuvent parler de leur enfant avec les encadrants et discuter avec les responsables d'un ajustement éventuel de l'accompagnement.

Tenue vestimentaire et comportement : La piscine interdit les shorts et les bermudas et le port du bonnet est obligatoire. La SASEP et la direction de la piscine mettent à la disposition des nageurs un ensemble de matériel et de jeux aquatiques. Tous, adhérents et encadrants, doivent être attentifs au respect de l'autre.

La séance : Les nageurs sont priés d'arriver très **précisément à 8H30 pour le début de la séance ; en cas d'absence, il faut nous prévenir**. Les adhérents et les encadrants rejoignent les vestiaires collectifs, avant de rejoindre le bord du bassin, en étant au besoin passés par les toilettes. Pour certains jeunes moins autonomes, il est obligatoire d'assurer le relais directement de la famille à l'encadrant. Dans ce cas, les parents sont admis au bord du bassin à l'arrivée et à la sortie. Avant, comme après la séance, l'enfant est sous la responsabilité des parents. La séance peut commencer au bord du bassin, selon les groupes, par un échauffement, puis par un passage à la douche. Des groupes se forment selon la capacité des enfants (aisance dans l'eau, relationnel, compréhensions et respects des consignes, adaptabilité, ...). Les adhérents sont sous la responsabilité des professionnels. Ils explorent et découvrent l'eau et la natation dans un cadre ludique. Au signal de sortie de l'eau, le matériel est rangé par tous. Après le passage à la douche, les nageurs rejoignent les vestiaires. Le créneau horaire imparti à la SASEP doit être respecté par les parents. Une régularité des adhérents est préférable car elle permet un travail continu et efficace au cours de l'année. Il est demandé de prévenir l'association le plus tôt possible en cas d'absence

SIGNATURE :